

Date d'affichage : 25/04/2026

**COMMISSION JURIDIQUE COUPE SENIORS
REUNION PAR MAIL DU 25/04/2026**

Membres consultés : Mme B GOSSET - MM R DEHONDT, F. LAHOUSSE, H. LANNOY et F.PLAYE.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 22/04/2026 :

COUPE D1/D2/D3 :

55621236 LE TOUQUET ACF CO B – DESVRES JS A. Inscription sur la FMI d'un licencié de LE TOUQUET ACF CO B suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 27/04/2026. Homologué : LE TOUQUET ACF CO B 0 – DESVRES JS A 4 par pénalité. Amende 100€ à LE TOUQUET ACF CO.

COUPE DG BURO D6/D7 :

55044610 COULOMBY US A – TOURNEHEM AS C. Réserves d'avant match de COULOMBY US A sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de TOURNEHEM AS C pour le motif suivant : des joueurs du club de TOURNEHEM AS C sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain, confirmées, appuyées, recevables. Après vérification des FMI du 19/04/26 TOURNEHEM AS A – BOURTHES B en D2D et RENESCURE JS A – TOURNEHEM AS B en D4B, aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : COULOMBY US A 0 – TOURNEHEM AS C 1. Amende de 30€ à COULOMBY US.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Le président : M. H. LANNOY.

Le Secrétaire : M. F. PLAYE.